

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

89 - YONNE

ARRONDISSEMENT

AVALLON

CANTON

AVALLON

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 05 juin 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**FIXATION DES  
TARIFS DU REPAS  
DU 14 JUILLET

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Corinne GUILLAUD, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

M. DEGOIX Erick

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du 14 juillet, un repas ouvert à tous avec inscription et règlement à l'avance, le Vendredi 14 juillet à midi à la salle des fêtes de Girolles.

Il convient donc de fixer le prix de ce repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix du repas du 14 Juillet à :

- 10 € pour les adultes de Girolles
- prix coutant pour les adultes extérieurs à la Commune
- Gratuit pour les enfants de Girolles de -12 ans
- 10 € pour les enfants extérieurs de -12 ans

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 01 juin 2023.

Fait à GIROLLES, le 08 juin 2023

Le Maire

Envoyé en préfecture le 12/06/2023  
Reçu en préfecture le 12/06/2023  
Publié le 12/06/2023  
ID : 089-218901882-20230605-2023\_20-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Corré', written over a horizontal line.